

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 05/03/2020

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, Maire déléguée ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints DALLOZ Sylvie, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absents excusés:	CUPILLARD Elisabeth qui donne procuration à GRENARD Eliane, DURIF Joël qui donne procuration à MICHARD Jean-Louis, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, ZEHNDER Damien.
Absent :	PATARCHI Guillaume
Secrétaire de séance :	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 20/01/2020 qui est approuvé à l'unanimité.

I. BUDGET PRINCIPAL

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la présentation et la justification des comptes du comptable du trésor à la collectivité et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

B) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Suite à la présentation détaillée des comptes 2019 du budget principal, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Jean-Louis MICHARD, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes totales de fonctionnement, l'exercice et le report, s'élèvent à 990 458,79 € pour un montant de dépenses de 603 226,29 € ; le résultat net de fonctionnement s'élève à 387 232,50 €.

Le déficit d'investissement s'élève à 184 036,40 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2020 est de 203 196,10 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		188 923,94	64 786,32		64 786,32	188 923,94
Opérations de l'exercice	603 226,29	801 534,85	248 651,77	129 401,69	851 878,06	930 936,54
TOTAUX	603 226,29	990 458,79	313 438,09	129 401,69	916 664,38	1 119 860,48
Résultats de clôture		387 232,50	184 036,40			203 196,10
Résultats définitifs		387 232,50	184 036,40			203 196,10

C) AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Seul, le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de 387 232,50 € au 31/12/2019 comme suit :

- En apurant prioritairement le déficit d'investissement au compte 1068 : 184 036,40 €
- Et en reportant le solde disponible en fonctionnement au compte 002 R : 203 196,10 €

D) AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

M. le Maire fait part de l'obligation d'amortir les subventions d'équipement aux bénéficiaires de droit privé, tout en précisant que la durée d'amortissement ne doit pas excéder 30 ans

La collectivité a participé à la construction du Centre d'Intervention et de Secours (CIS) des Combes et des postes avancés de Lamoura et Les Moussières pour un montant de 154 447,29 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide l'amortissement de cette subvention d'équipement sur une durée de 10 ans, de 2020 à 2029 et inscrira au budget primitif de chaque année le montant de la dotation correspondante.

II. **BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE**

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion du comptable 2019 étant conforme au compte administratif 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le receveur concernant le budget annexe Maison de l'Enfance pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Maire souligne à nouveau les bons résultats du budget annexe de la Maison de l'Enfance, des dépenses de fonctionnement en baisse et une progression des recettes liée à une très bonne fréquentation de la structure.

Suite à la présentation détaillée des comptes 2019 du budget annexe Maison de l'Enfance, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Jean-Louis MICHARD, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 444 393,70 € pour un montant de dépenses de 430 259,77 €. Compte tenu du résultat reporté de + 77 916,01 €, le résultat net de fonctionnement s'élève à 92 049,94 €.

Le déficit d'investissement s'élève à 3 017,95 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2020 est de 89 031,99 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		77 916,01	2 683,41		2 683,41	77 916,01
Opérations de l'exercice	430 259,77	444 393,70	3 246,77	2 912,23	433 506,54	447 305,93
TOTAUX	430 259,77	522 309,71	5 930,18	2 912,23	436 189,95	525 221,94
Résultats de clôture		92 049,94	3 017,95		3 017,95	92 049,94
RESULTATS DEFINITIFS		92 049,94	3 017,95			89 031,99

C) AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Seul, le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de 92 049,94 € au 31/12/2019 comme suit :

- En apurant prioritairement le déficit d'investissement au compte 1068 : 3 017,95 €
- Et en reportant le solde disponible en fonctionnement au compte 002 R : 89 031,99 €

III. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion du comptable 2019 étant conforme au compte administratif 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le receveur concernant le budget annexe lotissement "Le Gitalet" pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Suite à la présentation détaillée des comptes 2019 du budget annexe Lotissement "Le Gitalet", le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Jean-Louis MICHARD, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 624 092,80 € pour un montant de dépenses de 624 754,75 €. Compte tenu du résultat reporté de + 81 124,75 €, le résultat net de fonctionnement s'élève à 80 462,09 €.

L'excédent d'investissement s'élevant à 32 253,86 €, l'excédent total net à reporter en 2020 est de 112 715,95 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		81 124,04	69 908,72			11 215,32
Opérations de l'exercice	624 754,75	624 092,80	508 570,19	610 732,77	1 133 324,94	1 234 825,57
TOTAUX	624 754,75	705 216,84	578 478,91	610 732,77	1 203 233,66	1 315 949,60
Résultats de clôture		80 462,09		32 253,86		
RESULTATS DEFINITIFS		80 462,09		32 253,86		112 715,95

C) AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de 112 715,95 € au 31/12/2019 comme suit :

- En reportant le solde excédentaire d'investissement au compte 001 R : 32 253,86 €
- Et en reportant le solde disponible en fonctionnement au compte 002 R : 80 462,09 €

IV. COMMUNES DELEGUEES

M. le Maire rappelle que la commune nouvelle SEPTMONCEL LES MOLUNES, issue de la fusion des communes de SEPTMONCEL et de LES MOLUNES, a pris effet le 1er Janvier 2017.

Il avait été convenu que jusqu'à son renouvellement, le Conseil Municipal de la commune nouvelle serait composé d'un maire, d'un maire délégué et de l'ensemble des membres en exercice des Conseils Municipaux des anciennes communes. Ensuite, le fonctionnement serait celui d'une commune classique et il serait mis fin aux communes déléguées.

En vertu de l'article L.2113.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la suppression des communes déléguées de Septmoncel et de Les Molunes à compter du 15 mars 2020.

La commune nouvelle de Septmoncel les Molunes aura désormais en charge la gestion des actes de l'état-civil pour les habitants de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

V. PROTECTION DE FALAISES RD436 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT

M. le Maire informe l'assemblée de la décision du Conseil Départemental de procéder à une deuxième tranche de travaux de sécurisation des falaises en surplomb de la RD 436, entre le Saut du Chien et la Roche Percée, en exécutant des travaux de purges de blocs, de confortements, et de mise en place de protections de type filet et grillage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec le Département permettant l'intervention sur des parcelles appartenant à la commune mais sollicite la vigilance des services sur les dates de fermeture de la RD 436 qui ont un impact sur l'économie touristique.

VI. COURRIERS DIVERS

A) M. et Mme Claude MILLET "Les Moulins"

Lecture est donnée du courrier de M. et Mme Claude MILLET en date du 28/02/2020 sollicitant la pose d'un panneau interdisant la circulation de véhicules sur le pont du site des Moulins afin de ne pas le fragiliser et faisant état d'autre part de passages de chiens non tenus en laisse, craignant pour la sécurité des usagers.

M. le Maire rappelle que le pont est situé sur un chemin rural ouvert à la circulation. Néanmoins, les vérifications quant à sa fragilité seront effectuées.

B) M. CARLES "Les Moulins"

M. le Maire fait part de la demande de M. CARLES, propriétaire de la maison "Moulin Jean-Louis" aux Moulins, qui souhaite acquérir la parcelle AR85 appartenant à la commune pour y faire paître des chèvres.

Cette parcelle forestière étant soumise au régime forestier, la cession n'est pas possible.

Il sera proposé une rencontre avec M.CARLES pour discuter des possibilités autres.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) BOULANGERIE

Les entretiens et les recherches de candidats se poursuivent, que ce soit dans le cadre du rachat du fonds de commerce, ou dans le cadre de salariat avec participation au capital d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, mais aucune suite positive n'a été enregistrée à ce jour.

Une nouvelle rencontre est programmée mardi 10 mars.

B) SECURITE ROUTES DEPARTEMENTALES ET VOIES COMMUNALES

M. Daniel GRECARD fait état de différents points à étudier pour améliorer la sécurité routière, dont notamment :

- Elargissement de la route des Rasses des Molunes au niveau de certains virages,
- Amélioration de la visibilité sur la RD 25, avant le carrefour de la Séchère,
- Sécurisation du carrefour de la Simard, en faisant abaisser la vitesse,
- Pose d'un miroir ou autre sécurisation au carrefour de l'Evalide.

Toutes les remarques et préconisations seront transmises aux services du Département lors de la réunion prévue en mairie le 11 mars.

C) POURSUITE DE MANDAT

M. le Maire souhaite que des liens perdurent avec les élus ne poursuivant pas leur mandat, en leur proposant d'animer certains groupes de travail et transmettre leur expérience aux nouveaux élus.

D) MOBILITE COLLECTIVE

M. Jean-Louis MICHARD soulève à nouveau le problème de vitesse excessive sur les routes et la difficulté de cohabitation des voitures avec les piétons et les cyclistes.

Il sollicite une réflexion globale à long terme au niveau départemental afin que des axes spécifiques puissent permettre aux usagers d'utiliser la route sans voiture, tout en contribuant au développement économique et touristique de notre région.

E) TENUE DES BUREAUX DE VOTE

Les élus sont invités à remplir la fiche de participation à la tenue des bureaux de vote des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Séance levée à 22h35

Affiché le 12/03/2020

Le Maire,


Raphaël PERRIN

